



info@snalc.fr - www.snalc.fr - @SNALC_national

► **Communiqué de presse**

Enseignants : joyeux Noël !

Le SNALC a bien pris connaissance de la volonté gouvernementale visant à ce que le maximum de salariés perçoivent une prime de fin d'année. Il s'en félicite. L'État étant le premier employeur de France, il ne fait aucun doute qu'il sera le premier à appliquer à ses propres agents la mesure qu'il préconise.

Cela dit, le SNALC a arrêté depuis longtemps de croire au père Noël, et sait bien que les enseignants et les autres personnels de l'Éducation nationale n'auront strictement rien. Nous serons une fois de plus les dindons de la farce.

Certes, le pouvoir d'achat des enseignants est une préoccupation constante de notre ministère : ce sujet est au centre du discours ministériel depuis au moins 2012. Mais ces mots ne sont jamais suivis d'effets.

Le SNALC dénonce le déclassé constant des enseignants, qui n'ont jamais été aussi proches du SMIC. Ce n'est pas en imposant des heures supplémentaires pour dissimuler des suppressions de postes qu'on revalorise un métier.

Le SNALC revendique le dégel immédiat et durable du point d'indice ainsi qu'une redéfinition des primes des professeurs au même niveau que celles des autres agents de la fonction publique d'État de même grade. Les heures supplémentaires, actuellement sous-rémunérées, doivent être réellement revalorisées, à l'image de ce qui existe dans les autres professions. Il demande enfin que la classe exceptionnelle soit bien plus largement ouverte et accessible.

Paris, le 20 décembre 2018

Contact :

Jean-Rémi GIRARD, président du SNALC, 06 16 72 86 56, girardsnalc@yahoo.fr
Anne MUGNIER, membre du bureau national du SNALC

Liberté, égalité, fraternité et enseignement. Depuis 1905.